



PATEC DROIT DE PASSAGE

Par pupuce06

Bonjour,

Nous venons d'acheter un bâtiment qui est passé en maison d'habitation (avec un permis de construire accordé par la mairie de transformer ce bâtiment en habitation).

Pour accéder à celui-ci nous devons passer dans le PATEC du hameau.
Une propriétaire de ce hameau nous interdit le seul et unique accès pour nous rendre à notre habitation.

Sachant que notre bien est en limite du Patec.

Ce bâtiment a été construit en 1875 et a eu toujours l'accès par ce Patec.

Sur l'acte notarié ne figure pas l'accès de ce bien

Avez-vous une solution pour que nous puissions rentrer dans notre habitation.

Merci à l'avance.